

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP 2316

DANS CE NUMÉRO

Edition du
09 février 2021

Accord avec l'Indonésie, viser les avancées éthiques (Jean-Daniel Delley)

Commercer proprement ne s'impose pas encore, mais tout progrès est profitable et une loi fédérale souhaitable

La ville des possibles (Yvette Jaggi)

Gestion des villes en mains socialistes: un utile discours de la méthode formulé par Grégoire Junod, syndic de Lausanne

Zones villas et densification (Michel Rey)

Densification de qualité pour les zones villas, la démarche genevoise peut-elle faire école ?

Regard amoureux sur «La Vallée» (Pierre Jeanneret)

Récit en images des époustouflantes balades dans les paysages de La Vallée de Joux du photographe Dominique Weibel

Expresso

Les brèves de DP

Accord avec l'Indonésie, viser les avancées éthiques

Commercer proprement ne s'impose pas encore, mais tout progrès est profitable et une loi fédérale souhaitable

Jean-Daniel Delley - 05 février 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38340>

L'accord de libre-échange avec l'Indonésie introduit des conditions environnementales et sociales ([DP 2315](#)). C'est une première dans les relations commerciales extérieures de la Suisse. Elle justifie l'approbation de cet accord, même si le mécanisme de vérification et de sanction est encore loin d'être parfait, comme l'avait noté en mars 2019 la Commission de gestion du Conseil national dans un rapport sur les [Effets des accords de libre-échange](#).

Cette innovation s'avère d'autant plus importante que Berne négocie actuellement des accords de libre-échange avec la Malaisie, le Vietnam et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) dont on voit mal comment ils pourraient faire l'économie des dimensions écologiques et sociales.

À cet égard, la comparaison avec les conditions de l'[accord entre la Chine et la Suisse](#) (ALE) signé en 2013 montre clairement les améliorations à apporter dans nos relations économiques extérieures. Dans le préambule de cet accord, les parties s'accordent à promouvoir notamment le développement durable et la protection de l'environnement. Mais ces déclarations ne constituent pas des obligations juridiques dont la violation autoriserait l'une des parties à prendre des mesures de rétorsion. Il n'est question que de collaboration et de dialogue.

Suspension, restriction...

Dans un [avis de droit](#) commandé par *Alliance Sud*, la *Société pour les peuples menacés* et *Public Eye*, le professeur Thomas Cottier, spécialiste du droit commercial international, met en évidence les ressources offertes par les traités de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). On y trouve le détail des conditions de suspension et de restriction des échanges pour des raisons de protection des droits humains et

de l'environnement. Or l'accord sino-helvétique fait référence aux règles de l'OMC.

Ainsi ces dernières pourraient pallier l'absence de mécanisme de règlement des conflits entre la Suisse et la Chine dans ces domaines. Par exemple, Berne serait en mesure d'interdire l'importation de coton récolté par les travailleurs forcés du Xinjiang en s'appuyant sur l'[article XX, lettre e](#) du GATT 1994. La [Convention de Vienne](#) sur le droit des traités offrirait également la possibilité de muscler la coopération promise par l'ALE: dès lors qu'une partie ne pratique qu'insuffisamment ou pas du tout cette coopération, l'autre partie est légitimée à restreindre unilatéralement ses importations.

En matière de droits humains, ces règles ne sont pratiquement jamais évoquées. Le commerce prime sur les droits fondamentaux. Dans le cas particulier, l'importance du marché chinois pour l'économie helvétique empêche la Suisse de se brouiller avec l'Empire du Milieu. La Suisse est-elle de la sorte condamnée à se justifier au nom du [principe](#) selon lequel les échanges contribuent au changement («*Handel und Wandel*»)?

Thomas Cottier ne le pense pas. Il rappelle les dispositions constitutionnelles enjoignant à la Confédération de s'engager en faveur de «*la conservation durable des ressources naturelles*» (art.2 al.4), à la réalisation des droits fondamentaux (art.35 al. 1 et 2), à la promotion du respect des droits humains dans sa politique extérieure (art.54 al. 2). Mais pour concrétiser ces engagements, il est indispensable d'ouvrir le débat sur les conditions de notre politique commerciale et de ne pas en fixer d'éventuelles limites au cas par cas.

Pour une base légale helvétique

L'actuelle loi fédérale sur les mesures

économiques extérieures ne contient aucune ligne directrice. Une loi révisée devrait fournir au Conseil fédéral les bases nécessaires à la négociation des accords internationaux. Les objectifs à atteindre notamment en matière de droits humains et d'environnement renforceraient la position de l'exécutif face à ses interlocuteurs, définissant clairement sa marge de manœuvre. Ils faciliteraient également le débat interne qui aujourd'hui ne trouve place qu'en fin de processus, au moment de la décision parlementaire ou populaire. La nouvelle loi imposerait une [étude d'impact](#) de tout ALE, comme l'a déjà demandé la commission de gestion du Conseil national en 2017.

Cette démarche obéit à une exigence de cohérence entre les principes affichés et les intérêts économiques de la Suisse. Elle contrecarrerait le processus de décision en silos qui caractérise encore trop souvent l'action administrative: au Seco les affaires économiques, à d'autres offices la préoccupation des dimensions sociales et environnementales.

La volonté clairement annoncée de prendre le cas échéant des mesures unilatérales tout comme celle de collaborer à l'échelon international constituent une *«intelligente combinaison pour une politique étrangère efficace»*, conclut Thomas Cottier.

La ville des possibles

Gestion des villes en mains socialistes: un utile discours de la méthode formulé par Grégoire Junod, syndic de Lausanne

Yvette Jaggi - 08 février 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38368>

Grégoire Junod, syndic de Lausanne, publie un livre commencé en janvier 2020, aux beaux jours des Jeux olympiques de la Jeunesse et lors du passage de Greta Thunberg dans sa ville. Un an plus tard, en temps de pandémie persistante, *«la ville se situe à l'intersection de nos crises climatiques et sociales»*. D'où le titre: [État d'urgence](#).

À la fois *«victimes et responsables du changement climatique»*, les villes consomment les deux tiers de l'énergie utilisée dans le monde et produisent près de 70 % des gaz à effet de serre. Mais *«parce qu'elles représentent le premier espace de la participation citoyenne, les villes détiennent aussi les clés du problème»*, Grégoire Junod le démontre dans son livre bref, vif et bien écrit.

Faute de reconnaissance, les réseaux

Certes, dans la plupart des pays du monde, les villes ne jouent pas un rôle politique à la mesure de leur poids économique et démographique.

En Suisse, comme dans les États fédéralistes, elles n'ont guère de reconnaissance institutionnelle. Elles ont tout juste droit, selon la Constitution fédérale de 1999, à la prise en considération de leur *«situation particulière»* au même titre que les agglomérations et les régions de montagne.

Grégoire Junod résume la situation par une équation: *«L'estime que les cantons ou la Confédération portent [aux villes] est inversement proportionnelle à leur importance.»*

Solidaires, les villes ont trouvé la parade: elles travaillent en réseau, elles échangent leurs expériences en matière de questions urbaines, elles se prononcent comme telles en vue de votations populaires et prennent des initiatives communes, à l'exemple du [projet d'exposition nationale](#) des dix grandes villes de Suisse, lancé par la maire socialiste de Zurich Corine Mauch.

Gouvernance socialiste

Membre du parti socialiste dès l'âge de 18 ans, engagé dans le mouvement syndical avant de passer à la politique active, Grégoire Junod sait à la fois combien l'urgence climatique porte en avant les Verts, alliés traditionnels, et à quel point la sortie de crise sanitaire exigera de créativité et de détermination en matière de relance économique et de gouvernance climatique.

Pas question d'en revenir aux errances du passé, entre *Nouveau management public* et social-libéralisme. Depuis lors en effet, notamment à l'échelle de la ville, on a expérimenté d'autres formes de collaboration entre acteurs du secteur public et de l'économie privée.

À cet égard, Grégoire Junod tient un véritable discours de la méthode dans les secteurs d'investissement qu'il connaît particulièrement bien: la construction de logements et la politique du climat.

Construction de logements

Grégoire Junod raconte en particulier comment, d'entente avec son prédécesseur Daniel Brélaz et avant même son élection à la Municipalité, il a participé à la fois à l'assainissement de la caisse de pension de la Ville et au financement de la construction de logements par une nouvelle société immobilière aux mains de la même Ville. Laquelle [SILL](#) «dispose rapidement de 500 logements à son compte».

Et, plus modeste, mais intelligente initiative, devenu syndic il crée «un bureau de développement immobilier, une petite structure, agile et autonome» qui sait parler et négocier avec les gens du secteur immobilier – étant entendu que «tous les grands chantiers impliquent des partenariats public-privé».

Tous les logements construits sont conformes au projet de société à 2 000 watts ainsi qu'à des normes environnementales contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par habitant de la ville. À lui seul, [l'écoquartier des Plaines-du-Loup](#), fort de ses 3 500 logements, diminuera de 8 % ces émissions.

Cette réalisation d'envergure et innovante met en œuvre une mixité maximale, à commencer par celle des types de logements: un tiers de logements subventionnés, un tiers de logements à loyers modérés et un tiers de logements à loyers libres ou en propriété par étage. D'autres caractéristiques innovantes devraient faire de cet écoquartier une réalisation qui «pourrait bien se révéler unique en Europe».

Moins innovants certes, mais significatifs, trois projets en voie de réalisation dans le centre de Lausanne illustrent les effets d'une politique du logement visant l'inclusion sociale. C'est à juste titre que Grégoire Junod exprime sa légitime fierté : «*Sans maîtrise foncière et sans une majorité de gauche, aucun de ces projets n'aurait vu le jour. Pourtant, chacun d'entre eux s'avère vertueux sur le plan social et énergétique tout en assurant à la Ville (...) un rendement raisonnable du sol.*»

Investir en sous-sol pour le climat

La politique du climat ne se fait pas seulement à l'air libre et en élévation. Le sous-sol aussi peut y contribuer. De ce point de vue, Lausanne est historiquement bien placée, avec ses réseaux d'eau, d'énergie, de chaleur à distance et même de transport automatique des déchets à destination de l'usine [Tridel](#).

L'ensemble de ces réseaux appartient à la Ville, qui depuis des décennies les entretient et les développe. Autant d'investissements pour le climat, qui vont se multiplier en territoire urbain et même sous des espaces moins densément construits.

Après avoir creusé des tunnels sous la montagne pour faciliter la circulation des personnes, la Suisse aménagera des couloirs souterrains de transport des marchandises sous le Plateau. En la matière, le grand projet de [Cargo souterrain](#) représente une spectaculaire première, dont la réalisation semble désormais assurée.

L'autre grand levier de la politique urbaine du syndic de Lausanne réside dans l'olympisme. L'olympisme compris comme espace d'innovation, laboratoire de la durabilité, moyen de promouvoir l'égalité des genres et des

chances, encouragement de la pratique du sport populaire et contribution à l'élévation du niveau de santé publique. En outre, le statut de capitale

olympique vaut à Lausanne une notoriété mondiale qui permet à son syndic d'en faire la plateforme d'intenses et utiles échanges internationaux.

Zones villas et densification

Densification de qualité pour les zones villas, la démarche genevoise peut-elle faire école ?

Michel Rey - 06 février 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38347>

Densifier est le nouveau «*mantra*» de l'aménagement du territoire. Pour mettre fin à l'étalement urbain, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) préconise le «*développement vers l'intérieur*», autrement dit, de construire sur les terrains libres dans les zones à bâtir, mais aussi de procéder à une augmentation de leurs droits à bâtir.

En Suisse, la moitié des bâtiments à usage d'habitation construits avant 1971 sont des maisons individuelles et sur dix bâtiments construits entre 1981 et 2010, sept sont de ce type. Les zones affectées à l'habitat individuel offrent donc d'intéressantes potentialités de densification.

La densification de ce type de zones se révèle néanmoins une tâche complexe et souvent conflictuelle ([DP 2218](#)). Elle exige une stratégie qui relève de l'initiative et de la volonté politique des communes. Toutefois, ces dernières peinent à en voir la nécessité. Elles se contentent d'une gestion par projet au niveau de la parcelle à l'aide de leur règlement de construction.

Dans leur majorité, les [propriétaires de villas](#) sont âgés et n'envisagent ni d'importants travaux d'amélioration ni la vente de leur bien-fonds. Les transferts de propriété s'opèrent généralement en cas de problèmes de santé ou de décès. Les assainissements, les ajouts de volumes et les démolitions s'opèrent au coup par coup sans vision d'ensemble. Et pourtant, la qualité urbanistique des quartiers de villas mériterait d'être valorisée.

Créer des logements, mais trop de béton

En 2013, le canton de Genève a décidé de densifier sa zone de villas afin de répondre à l'importante pénurie de logements des années 2010. Il autorise, sous forme de dérogations, une augmentation du coefficient de construction sans procéder à une modification du statut de cette zone. Laquelle représente 45 % de la zone à bâtir du canton, mais n'accueille que 13% de la population. Elle constitue donc l'un des plus importants potentiels de construction du canton.

Les demandes d'autorisation de construire ont alors explosé. De 115 requêtes en 2014 pour 460 logements, elles passent à 151 en 2018 pour 1 300 logements, soit une augmentation de 30 %. Pendant cette période, les projets passent de trois à huit logements en moyenne et la surface habitable est multipliée par trois.

Des maisons familiales d'un ou deux appartements, souvent agrémentées d'un jardin, sont remplacées par des constructions de haut standing louées ou vendues sous la forme de propriété par étage, avec une répétition et une banalité des formes bâties.

Ces transformations entraînent une augmentation significative du nombre de voitures ainsi qu'une diminution de la qualité paysagère et des essences végétales de cette zone. On peut parler d'une détérioration du cadre et de la qualité de vie de ces quartiers. Le béton remplace la verdure.

Devant cette évolution, le canton [décide](#) à fin novembre 2019 de geler temporairement l'octroi des dérogations, le temps d'élaborer une stratégie visant à garantir un développement qualitatif de cette zone.

En janvier 2021, le canton [annonce](#) la fin du gel des dérogations. Le Grand Conseil a adopté le 1er octobre 2020 un nouvel article de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) qui règle les conditions de dérogation pour la densité de la zone de villas.

Stratégie communale de densification

Les communes sont tenues d'ici fin 2022 de définir dans leur plan directeur communal (PDCOM) les secteurs de densification accrue qui seront au bénéfice des dérogations. Elles y fixeront les conditions à respecter en matière paysagère et environnementale. Il s'agit aussi de préciser les exigences en matière de voirie, de mobilité et de stationnement. Les communes disposeront ainsi d'une meilleure maîtrise du développement de leur zone à bâtir.

Pour le dépôt des projets, les promoteurs immobiliers apporteront la preuve de leur conformité avec la stratégie communale. Ils fourniront des garanties concernant l'indice verdure qui prend en compte les effets du projet sur les trois éléments naturels que sont la pleine terre, la stratégie végétale et l'eau, de manière à garantir le maintien de surfaces suffisantes pour accueillir la plantation d'arbres.

Avec cette stratégie, le canton responsabilise les communes en les obligeant à afficher leur volonté de densification et en les incitant à ne plus seulement agir au niveau de la parcelle mais de l'ensemble de la zone. La mise en œuvre de cette stratégie a évidemment des conséquences: le nombre de logements devrait diminuer et dans certains cas leur prix unitaire augmenter.

Genève aurait-elle trouvé une démarche de densification applicable dans d'autres cantons ? L'exemple genevois démontre la nécessité pour les communes concernées de disposer d'une stratégie de densification. Mais il faut encore attendre sa mise en œuvre pour en évaluer

l'efficacité.

Cette stratégie est imposée par un canton qui dispose d'importantes compétences en matière d'aménagement du territoire, une situation que ne connaissent pas les autres cantons.

La pression immobilière pour créer des logements et l'explosion des prix expliquent, à Genève, l'intérêt pour le rachat de maisons individuelles et leur remplacement par des appartements surtout de haut standing. On comprend que cette situation bien spécifique a contraint les autorités cantonales à intervenir.

Cette pression s'observe également dans de nombreuses agglomérations urbaines. Elle est sans doute moindre et se traduit par des acquisitions et des transformations dans plusieurs zones d'habitat individuel. C'est par exemple le cas des communes résidentielles de l'Est lausannois (Pully et Lutry). Ces opérations vont se multiplier au cours des années. La stratégie de densification faisant défaut, il sera trop tard lorsqu'on constatera que la verdure a été remplacée par le béton.

Davantage de spéculation immobilière

On doit aussi se demander si la densification préconisée ne favorise pas la spéculation immobilière dans un marché immobilier tendu.

Octroyer des droits à bâtir supplémentaires dans la zone villas crée bien évidemment une plus-value pour ces biens-fonds. Leurs propriétaires en tireront profit au moment de la vente aux promoteurs immobiliers. Des promoteurs qui n'auront aucune peine à récupérer leurs investissements sur le prix de vente des nouveaux appartements.

Quant à la collectivité, elle est censée prélever cette plus-value de différentes manières. Avec sa nouvelle stratégie, le canton de Genève a introduit une taxe d'équipement qui permettra de financer les infrastructures (routes, chemins, trottoirs, éclairage) induites par la densification.

Par décision du parlement genevois, l'octroi de droits à bâtir supplémentaires dans la zone villas ne fait l'objet d'aucun prélèvement fiscal,

contrairement à ce qui se passe par exemple dans les cantons des Grisons, de Vaud ou de Neuchâtel. Et l'impôt sur les gains immobiliers

prélevé dans tous les cantons au moment de la vente successive des biens-fonds n'empêche pas la spéculation.

Regard amoureux sur «La Vallée»

Récit en images des époustouflantes balades dans les paysages de La Vallée de Joux du photographe Dominique Weibel

Pierre Jeanneret - 08 février 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38372>

L'ouvrage d'une qualité esthétique exceptionnelle ne comporte pas de texte, à l'exception d'un bref avant-propos autobiographique de l'auteur, ainsi que de la courte légende accompagnant chacune des photographies.

Dominique Weibel a commencé à seize ans un apprentissage de photolithographe dans une imprimerie. Parallèlement, il a monté un petit laboratoire de photos noir et blanc à son domicile et s'est inscrit au photoclub de Lausanne. En 1985-1986, il a momentanément changé de vie, en devenant équipier, barreur et photographe aux côtés de Pierre Fehlmann dans sa course autour du monde à la voile. Puis il a travaillé comme photographe indépendant à Lausanne, avant de s'installer en 2000 à la Vallée de Joux. Au cours de ses excursions, il s'est pris d'amour pour cette région du Jura vaudois et a réussi à en capter l'âme.

Ce livre d'art s'articule en chapitres. Le premier s'intitule «*Panorama*». On y trouve une série de photographies magnifiques, avec des vues générales en très grand format, notamment des lacs de Joux et Brenet, souvent prises en plongée, depuis la Dent de Vaulion. Ces images offrent des atmosphères, surtout par temps brumeux, où des vapeurs flottent au-dessus des eaux et des champs. Le photographe aime les ambiances, et en particulier celles, automnales, qui confèrent aux paysages toute leur poésie.

Le chapitre deux, «*Nature et animaux*», rassemble des vues forestières plus rapprochées,

plus intimes. L'auteur excelle aussi comme photographe animalier, fortement inspiré par les gravures et dessins de Robert Hainard. On y voit des sangliers en hiver, des chamois, de grands tétras, des volatiles aquatiques. Puis, arrive l'«*Hiver*». Des paysages, que connaissent bien les skieurs de fond, avec les arbres figés dans le gel et les fermes isolées, désertées en morte-saison par leurs habitants. Ceux-ci sont d'ailleurs presque absents de l'opus, à l'exception, par exemple, des petits personnages se baladant ou patinant sur le lac de Joux gelé, dans la quatrième partie, nommée coquinement «*Histoires d'eau*».

Le cinquième chapitre, «*Lieux-dits*», évoque une série de bâtisses et de refuges. Un bref commentaire indique parfois leur fonction, par exemple «*ancien relais des gendarmes qui contrôlaient la frontière*». Enfin, «*Villages et animaux*» focalise sur les localités de cette vallée très particulière. Là seulement effleure l'activité industrielle et horlogère qui caractérise aussi la région, avec quelques vues lointaines d'usines, dont les produits partent vers le monde entier.

Cet album photographique ne constitue pas une approche ethnographique de la Vallée de Joux, qui montrerait aussi le travail ouvrier, les nombreux chœurs renommés, ou encore la vie paroissiale de cette région qui vit aussi fleurir les communautés darbystes. Pour cela, on retournera, par exemple, au film réalisé par Jean Mayerat entre 1969 et 1973. Le choix opéré par Dominique Weibel est en effet de régaler les

yeux en montrant une Vallée de Joux dans toute la beauté de ses paysages, de sa vie animale et de son architecture traditionnelle.

Dominique Weibel, *La Vallée de Joux, des images - un regard*, Neuchâtel, Éditions Alphil, 2020, 231 p.

Expresso

Les brèves de DP

Tromperie sur la marchandise

[Proviande](#) mène des campagnes publicitaires pour encourager la consommation de viande indigène. À cet effet, la Confédération lui verse annuellement plus de 6 millions de francs. Viande suisse ? L'importation de fourrage étranger, surtout du soja, représente 60 % de l'alimentation du cheptel helvétique. La [Constitution fédérale](#) prescrit une production adaptée aux conditions locales, ce qui, selon le [Contrôle fédéral des finances](#), devrait interdire une telle subvention. | *Jean-Daniel Delley*, 05.02.2021

Identification électronique

Tout le monde admet que «les téléphones portables, les billets de banque et les passeports soient [fabriqués par des privés](#)», observe la conseillère fédérale Karin Keller-Suter. Alors, pourquoi ne pas admettre, par analogie, que les fournisseurs privés d'identification électronique puissent recevoir de la Confédération les données voulues pour émettre l'e-ID, utilisable pour tous leurs services offerts en ligne? Mais il ne faudrait pas qu'en prime ils restent détenteurs des informations traitées et les exploitent, même dans le respect de la protection des données. | *Yvette Jaggi*, 08.02.2021

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour tablettes, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Accord avec l'Indonésie, viser les avancées éthiques

<https://www.domainepublic.ch/articles/38319>

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2019/947/fr>

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2014/332/fr>

https://www.publiceye.ch/fileadmin/doc/Handel/2020_PublicEye_Gutachten-Cottier_Menschenrechte-China.pdf

https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/gatt47.pdf

https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/french/conventions/1_1_1969.pdf

<https://www.republik.ch/2020/09/07/der-grosse-riss>

<https://www.parlament.ch/centers/documents/de/kurzbericht-gpk-n-freihandelsabkommen-2019-03-01-d.pdf>

La ville des possibles

<https://www.editionsfavre.com/livres/etat-durgence/>

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr#art_50

<https://nexpo.ch/fr>

http://www.sillsa.ch/?page_id=209

<https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/metamorphose/plaines-du-loup.html>

<https://www.tridel.ch/fr/donnees-dexploitation>

https://www.cst.ch/wp-content/uploads/2020/12/201208_MM_CST_F.pdf

Zones villas et densification

<https://www.domainepublic.ch/articles/33673>

<https://www.domainepublic.ch/articles/35750>

<https://www.ge.ch/document/zone-villas-gel-derogations-concernant-densite>

<https://www.ge.ch/document/fin-du-gel-zone-villa-nouvelles-exigences-preserver-qualite-zone-villa>

Regard amoureux sur «La Vallée»

Espresso

<https://www.proviande.ch/fr>

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr#art_104_a

https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/_wirtschaft_und_verwaltung/wirtschaft_und_landwirtschaft/17159/17159BE_Endg%C3%BCltige_Fassung_V04.pdf

<https://www.rts.ch/play/radio/le-12h30/audio/privatiser-lidentite-electronique-une-idee-fatale-selon-les-syndicats?id=11925419>